

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nominingue**

Le conseil municipal de Nominingue siège en séance extraordinaire ce 24 février 2026, à dix-huit heures (18 h), à laquelle sont présents :

Madame la maire Francine Létourneau  
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle  
Madame la conseillère : Julie Miron  
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert  
Madame la conseillère : Ginette Therrien  
Monsieur le conseiller : René Lalande

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ayant été signifiés à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*, et le quorum ayant été constaté par la maire Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte à 18 h 00.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Affectation au fonds de roulement – Acquisition d'un véhicule Ford F-150 XL 2,7L 2026
3. Modification au procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026 relativement au dépôt du Bilan annuel 2025 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

**1.                    Résolution 2026.02.064  
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

**2.                    Résolution 2026.02.065  
Affectation au fonds de roulement – Acquisition d'un véhicule Ford F-150 XL 2,7L 2026**

CONSIDÉRANT que l'un des véhicules municipaux affectés au Service des travaux publics a largement dépassé sa durée de vie utile, soit le véhicule F- 250;

CONSIDÉRANT les nombreuses réparations mécaniques requises ainsi que l'incertitude quant à la fiabilité et à l'utilisation sécuritaire de ce véhicule;

CONSIDÉRANT que le véhicule actuellement en service est désuet et ne répond plus adéquatement aux besoins opérationnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les différentes options d'acquisition analysées afin d'assurer un choix responsable et économiquement avantageux;

CONSIDÉRANT que le modèle Ford F-150 XL 2,7 L 2026 constitue une option judicieuse et polyvalente pour répondre aux besoins courants du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'opter pour un véhicule présentant une consommation de carburant efficiente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition d'un véhicule Ford F-150 XL 2,7 L 2026 tel que proposé par le concessionnaire Alliance Ford Mont-Tremblant, au montant de cinquante-trois mille six cent cinquante-huit dollars (53 658 \$), plus les taxes applicables;

D'autoriser également l'achat d'équipements supplémentaires nécessaires afin de rendre le véhicule fonctionnel à son utilisation pour les besoins du Service des travaux publics, et ce, pour un montant ne dépassant pas deux mille dollars (2 000 \$);

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Catherine Clermont, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à l'acquisition;

D'affecter la dépense réelle au fonds de roulement, remboursable en cinq (5) versements égaux à compter de l'année 2027.

3.

**Résolution 2026.02.066**

**Modification au procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026 relativement au dépôt du Bilan annuel 2025 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable**

CONSIDÉRANT le dépôt du Bilan annuel 2025 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable réalisé lors de la séance ordinaire du 10 février 2026;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le titre dudit bilan;

CONSIDÉRANT que, contrairement à d'autres rapports, ce document n'a pas à être publié sur le site Web de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MIRON

ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2026 soit modifié afin que la mention « Bilan annuel 2025 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable » soit remplacée par « Bilan annuel 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable » ;

Que la mention indiquant que ce bilan sera publié sur le site Web de la Municipalité soit retirée.

3.

**Période de questions**

4.

**Résolution 2026.02.067**

**Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d’office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Catherine Clermont  
Directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Létourneau  
Maire

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Francine Létourneau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Clermont  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d’une séance ultérieure du conseil municipal.*